

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 27 juin 2022

Le 27 juin 2022, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes BUARD Marie-Pierre, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, THIVILLIER Hélène.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, VIZIER Christian.

Absents excusés : Mmes PLUTON Anne, VERNET Sylvaine.
M. JACQUET Hervé.

Absent : Mme LEULY-BRUYERE Mallory.
M. RICHARD Patrick.

Pouvoirs : M. JACQUET Hervé a donné pouvoir à M. PANAYE Laurent.
Mme PLUTON Anne a donné pouvoir à M. BUISSON Thierry.
Mme VERNET Sylvaine a donné pouvoir à M. PETIT Gilles.

Secrétaire de séance : Mme THIVILLIER Hélène.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 17 mai.

Délibération n°27062022-01 : Modalités de publicité des actes pris par la commune de moins de 3 500 habitants

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modalité de publicité des actes de la commune par affichage, charge Madame le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°27062022-02 : Convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône CS N°14007

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR portant le n°14007 pour le maintien : deux parkings véhicules légers, un ponton, une mare pédagogique, mobiliers urbains, éclairage public, sanitaire public et un city parc d'une superficie d'environ 679 m² et d'un chemin d'accès en gravier, autorise Madame le Maire à signer la convention de superposition en vue d'implantation et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délibération n°27062022-03 : Renégociation des contrats d'assurance : convention d'assistance

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'assistance avec le cabinet ACE Consultant pour une mission d'audit et d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance de la collectivité pour un montant de 1 500 euros HT, avec un supplément pour les frais de déplacement d'un montant 350 € HT si nécessaire, autorise Madame le Maire à signer la convention d'ACE Consultant et tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°27052022-04 : Convention Qantis : groupement de fournisseurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure convention d'adhésion avec la société Qantis pour un montant de 250 euros HT à compter du 01/01/2023, autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.